

**Pays :** Belgique

**Commission :** Recherche et Technologie

**Problématique :** « Comment l'Europe de la technologie et des sciences peut être une réponse pour surmonter les conséquences du changement climatique ? »

La Belgique est une monarchie constitutionnelle fédérale à régime parlementaire. Le gouvernement actuel de ce royaume est le gouvernement De Croo. Il est dirigé par le libéral néerlandophone Alexander De Croo et repose sur une coalition de sept partis entre socialistes, libéraux, écologistes des deux communautés et chrétiens-démocrates flamands. La Belgique est l'un des 6 pays fondateurs de l'Union Européenne. L'un des plus grands défis du 21<sup>e</sup> siècle est le réchauffement climatique. Comment l'Europe de la technologie et des sciences peut-elle être une réponse pour surmonter les conséquences du changement climatique ?

Ces 100 dernières années, les avancées technologiques se sont multipliées exponentiellement. Cependant, ce progrès s'est accompagné d'un dérèglement climatique qui menace nos modes de vie, et, à terme, la survie de l'espèce humaine. L'Union Européenne cherche à devenir plus verte, à réduire ses émissions de gaz à effets de serre et à trouver des alternatives innovantes à des technologies polluantes. Cette démarche répond à une prise de conscience collective mais aussi à une demande des citoyens, qui veulent que leur gouvernement s'engage pour l'environnement.

La Belgique est particulièrement concernée par cela. En effet, à cause de son relief plat, que les températures globales augmentent de 4 °C (cas le plus extrême) ou de 2 °C (cas le moins extrême), les études montrent que la mer du Nord devrait engloutir la côte occidentale et progresser jusqu'au sud d'Anvers d'ici à 2100. À cause de sa densité de population élevée, la Belgique fait face à de sérieux problèmes environnementaux. Néanmoins, dans l'étude de 2018 sur l'indice de performance écologique, la Belgique a obtenu un score total de 77,4 % et est classée 16<sup>e</sup> sur 180 pays.

La Belgique a élaboré une stratégie à long terme pour lutter contre le réchauffement climatique et l'a remis à la commission Européenne dans les délais accordés, conformément à l'accord de Paris (2015). Fin 2019, la Belgique a également transmis à la Commission européenne la version définitive du Plan national Énergie - Climat pour la période 2021-2030. Il définit les grandes lignes de la transition vers un système énergétique durable, fiable et financièrement abordable, selon les cinq dimensions de l'Union européenne de l'énergie et en ligne avec les objectifs définis pour 2030 : une UE bas carbone (réduction des émissions de gaz à effet de serre et développement des énergies renouvelables), l'efficacité énergétique, la sécurité d'approvisionnement, le marché intérieur, la recherche, l'innovation et la compétitivité. La Belgique s'est vu attribuer un objectif de réduction des émissions de - 35 % par rapport à 2005 pour les secteurs non soumis au système d'échange de quotas d'émission (ETS). Cependant, malgré l'adoption de politiques climatiques dans notre pays par le gouvernement central, les effets sont mitigés. Cela s'explique en partie car les régions définissent leur propres objectifs et plans, qui ne s'accordent parfois pas bien entre eux.

Par exemple, l'objectif de la région bruxelloise est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 40 % d'ici 2030 et d'approcher la neutralité carbone en 2050. Le Gouvernement wallon, lui soutient l'idée de créer une banque européenne du climat et un fonds européen climat (et biodiversité). Celle-ci serait financée par une nouvelle filiale entièrement dédiée aux investissements en matière de climat au sein de la Banque européenne d'investissement (BEI) afin d'atteindre les objectifs énergétiques et climatiques. En Wallonie, une série d'instruments financiers, tels que la SRIW, la SOGEPa, la SOWALFIN, etc., soutiennent déjà des projets qui répondent à nos défis énergétiques et environnementaux.

Dans le cadre de la stratégie marine européenne, le gouvernement belge a planifié une exploitation et une gestion plus durable des ressources de la mer du Nord. Deux « atolls énergétiques » sont en construction, ainsi que des couloirs dédiés aux câbles sous-marins qui transporteront notamment le courant produit par les énergies marines et les éoliennes de l'atoll énergétique, sans toucher aux zones naturelles classées. La zone autorisée à la petite pêche artisanale passe de 3 milles à 4,5 milles, et les éoliennes pourraient être utilisées comme support à l'aquaculture durable en mer (« monocultures » interdites).

Pour atteindre nos objectifs en matière de lutte contre le changement climatique, il est capital pour notre pays de définir une position belge commune sur cette question et de la défendre activement au niveau européen. Nous pourrions proposer, comme en France, des aides pour permettre aux ménages d'isoler leur maison. Une autre solution est de promouvoir un changement des habitudes alimentaires des européens, en leur demandant par exemple de manger moins de viande.

En conclusion, la Belgique est prête à continuer ses efforts pour lutter contre les effets du réchauffement climatique. Elle peut financer l'innovation technologique et la recherche au niveau national et européen.